
DESTINATAIRES : Gestionnaires des secteurs cliniques

EXPÉDITEUR : Brigitte Duquette, conseillère-cadre à la qualité et à la surveillance de l'acte

Fany Boulerice, conseillère en soins infirmiers

DATE : 22 mars 2019

OBJET : **Implantation de la règle de soins – Surveillance des usagers qui reçoivent des opiacés**

Suite à certains événements en lien avec la surveillance des usagers qui reçoivent des opiacés, nous avons procédé à l'harmonisation de la règle de soins et d'un outil clinique associé.

La règle de soins « Surveillance des usagers sous opiacés » a été déployée à l'hôpital Barrie-Memorial, l'Unité St-Charles et en hébergement dépendance.

Pour les autres centres hospitaliers, URFI, UTRF et les centres d'hébergement de soins de longue durée, plusieurs infirmières et infirmières auxiliaires ont effectué la formation par le biais de la plateforme ENA. Le déploiement sera effectué lorsque les secteurs auront atteint une cible de 80 % d'infirmières et d'infirmières auxiliaires qui auront effectué la formation.

Situation d'échec

Un suivi sera effectué auprès des infirmières et infirmières auxiliaires qui ont eu un échec lors de l'évaluation clinique par le biais de leur adresse courriel en acheminant un document explicatif. Si l'infirmière ou l'infirmière auxiliaire demeure avec des préoccupations, elle pourrait avoir un coaching clinique. Celle-ci doit aviser son gestionnaire si c'est le cas.

Déploiement

Le 1^{er} avril sera la date officielle du déploiement de la règle de soins et du formulaire « Surveillance clinique et signes vitaux usagers sous opiacé CLI-60164 ». Les documents sont disponibles sur [Intranet](#).

Les conseillères en soins et les infirmières support cliniques seront disponibles plus activement durant la période du mois d'avril afin d'assurer du coaching clinique au besoin dans les secteurs d'activités.

La formation sera toujours disponible sur la plateforme ENA même après le 1^{er} avril pour les infirmières et infirmières auxiliaires qui n'auraient pas effectué la formation.

Retirer les anciens outils cliniques

Afin d'assurer un bon déroulement du déploiement, il sera également important de vous assurer de retirer les documents des anciennes composantes. La demande a été faite pour le retrait sur les anciens intranets.

CSSS Jardins-Roussillon

- R.S. : Surveillance clinique des personnes prenant des opiacés, 2011
- P.I. : Surveillance clinique des personnes prenant des opiacés, 2010

CSSS Vaudreuil-Soulanges

- R.S. : Surveillance clinique lors de l'administration d'opioïdes ayant un effet dépressif sur le système nerveux central, 2009
- Formulaire : Surveillance clinique requise pour les clients sous opioïde

CSSS du Suroît

- R.S. : Surveillance clinique des usagers qui reçoivent des médicaments ayant un effet dépressif sur le système nerveux central (SNC), 2008
- P.I. : Protocole de surveillance clinique des usagers recevant des analgésiques narcotiques, 2008

CSSS Haut St-Laurent

- R.S. : Surveillance clinique des clients qui reçoivent des médicaments ayant un effet sur le système nerveux central (SNC), 2008
- Formulaire : Surveillance clinique des usagers recevant des analgésiques narcotiques, 2011

D'autres modalités suivront pour les secteurs des RNI et des RAC.

Pour toute préoccupation ou questionnement, veuillez communiquer avec Brigitte Duquette, conseillère-cadre à la qualité et à la surveillance de l'acte, au 450-455-6171, poste 70337.

Merci de votre grande collaboration et d'assurer le suivi avec vos équipes.

BD
FB